

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



REÇU LE 14 oct. 2013

Délibération 2013-173 du 24 Septembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt quatre septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Vice-Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes O. CONSTANT – J. STORET – Ch. LECTEZ – N. CARON

MM. J.F. LALY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. MARECHAL – J.P. DELEVOYE – Y. BONNERRE – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – P. COLLE – Cl. AUDEGOND – S. NACRY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – F. KOLASA – J.M. LETELLIER – V. GRANDIN – J. Ch. DERUE – Y. LEDIEU – X. LEROUX – H. COPIN – L. ANTINORI – D. BASSEUX – J.L. CAPON – X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – J.P. POUTRAIN – J. VASSEUR – J.M. BLAISE – J. DESCAMPS – D. BEDU – Ch. HEMAR – I. LESAGE – L. GUISE – H. BASSEZ

M. J.F. LALY, absent et excusé, a été suppléé par Mme S. DUBOIS
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF
M. J.N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. R. PARSY
M. J. Ch. DERUE, absent et excusé, a été suppléé par M. M. MARQUIS
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS
Mme N. CARON, absente et excusée, a été suppléée par M. G. LAMBLIN,

Objet : P.P.I.G.E. -Approbation du contrat de licence d'utilisation

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté les besoins en matière de cartographie mis en évidence par l'étude menée par la collectivité en matière d'identification des zones favorables au développement éolien.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais qui est chargé de mettre en œuvre, pour le compte de l'Etat, une plateforme publique d'informations géographiques (PPIGE) destinée à mettre gratuitement à la disposition de tous les acteurs locaux publics et parapublics de la région les différentes bases de données cartographiques de l'Institut National de Géographie.

Monsieur le Président donne lecture du contrat de licence d'utilisation qui autorise la collectivité à utiliser l'ensemble des bases de données et propose de désigner trois agents comme utilisateurs de ce contrat de licence d'utilisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver le contrat de licence d'utilisation signé avec l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, dans le cadre de la mise en œuvre de la plateforme publique d'informations géographiques.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

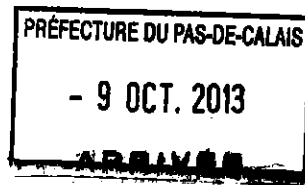
Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 septembre 2013 et transmission
en Préfecture le 24 septembre 2013
Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2013-173- 24/09/2013
DEL PPIGE